

Les femmes dans les sphères économiques des zones rurales et urbaines

Présenté par : HASSAM

PRÉAMBULE

En ce dernier parcours du XXème Siècle, la sphère économique internationale se caractérise par un approfondissement des écarts entre Pays développés ou hautement industrialisés, Pays sous-développés ou en voie de sous-développement et par l'émergence d'une communauté de Pays en voie de sortie du sous-développement, en butte aux règles drastiques d'un marché international dont la répartition est protégée par des lois supranationales.

Dans ce monde, les Détenteurs du Pouvoir économique se répartissent dans différentes filières :

- la finance,
- la technologie,
- les ressources naturelles et humaines,
- et, au sommet, en application avec la théorie des systèmes, dans la communication.

Dans ce contexte et en rapport avec la répartition internationale du travail, comment se situe l'Algérie et quel rôle joue la Femme Algérienne ?

Favorisée par une situation géographique qui l'intègre au cœur des Pays méditerranéens, au Nord du Continent Afrique, au Centre des Pays Maghrébins, l'Algérie se rapproche des Pays à économie intermédiaire entre Pays développés et Pays en voie de développement.

Cette situation géographique - qui favorise les échanges internationaux de biens et services - la soumet aux influences des courants culturels qui rapprochent et divisent un bassin naturel par

des Peuples dont la mémoire et l'origine sont empreintes de ressemblances et de différences.

Fondamentalement, ces courants culturels vont se retrouver dans la Société Algérienne et dans les rapports Homme - Femme, rendant complexe une approche du rôle de la Femme dans cette Société, interdisant par là toute généralisation et vision partielle.

L'image réelle pourrait être celle obtenue à travers un kaléidoscope, image que nous nous efforcerons de focaliser sous l'angle de la vision du rôle joué par la Femme Algérienne dans la sphère économique.

L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

Autrefois dominée par l'exploitation de l'agriculture : cultures céréalières, arboricoles, élevage, pêche dans la partie Nord de l'Algérie qui représente un tiers du Territoire, l'économie subit des transformations après la découverte des richesses énergétiques enfouies dans le sous-sol du Sud du Pays.

Ces transformations, accentuées par les options économiques prises par le Pouvoir Politique dès l'indépendance nationale, vont se répercuter sur le tissu socio-économique et, plus particulièrement, affecter la position de la femme dans la sphère économique.

C'est ainsi que la migration des Populations rurales vers les villes, une urbanisation sauvage irréfléchie et inorganisée vont engendrer un hiatus entre les économies rurales et urbaines, hiatus qui se retrouvera dans le rôle joué par la Femme dans ces deux sphères.

Profondément marquée par une lutte de libération nationale qui a provoqué des déplacements de Population, des regroupements, des destructions de patrimoines, la sphère économique rurale est directement affectée par les bouleversements sociaux.

Les options économiques qui suivent l'indépendance du Pays, par la quasi totale nationalisation des propriétés terriennes privées et l'étatisation de ce patrimoine, privilégient une forme de gestion administrée qui laissera peu de place à l'initiative

individuelle, provoquant ainsi une désaffectation de l'économie rurale.

Ce mouvement se voit aggravé par la place privilégiée accordée au développement industriel dans les plans de développement successifs.

Toutefois et dans le même temps, les efforts faits dans le domaine de la formation, bien qu'atténués en Zone rurale, auront un impact sur la Population féminine rurale, accroissant ainsi sa capacité à intervenir dans le monde du travail.

Par ailleurs, le taux d'accroissement démographique, encore plus élevé en zone rurale qu'en régions urbanisées, agrandit l'écart entre la génération traditionnelle des plus de 50 ans et la tranche de Population majoritaire des moins de 30 ans.

LA FEMME DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE RURALE

En zone rurale, les emplois de la Femme se différencient entre :

- Emplois traditionnels, remplis par la tranche des Femmes les plus âgées et les Jeunes maintenues de gré ou de force dans la tradition familiale rurale, et :
- Emplois non traditionnels, assurés par la nouvelle génération.

1. Les emplois traditionnels remplis en zone rurale par la femme peuvent être eux-mêmes classés dans deux catégories :

- * Emplois "cloîtrés",
- * Emplois de plein air.

Dans la première catégorie, celle des emplois "cloîtrés", se retrouvent les emplois accomplis dans l'enceinte du toit familial.

Il s'agit en l'occurrence de tous les travaux de l'artisanat :

- tapis, broderie, tissage, confection..., outre les travaux ménagers classiques dévolus à la femme de plein droit bien que non classés dans la sphère économique.
- L'élevage en locaux fermés tels que : poulaillers, cuniculture, apiculture, étables.

La deuxième catégorie ou emplois de "plein air" recouvre :

- les travaux de pleins champs variables selon les régions (oliveraies, palmeraies, vignobles, maraîchage),
- ou l'élevage en plein air (bovins et ovins essentiellement).

Pour cette dernière forme d'élevage, le partage des emplois dépend d'avantage de la nature de travaux à accomplir que d'une discrimination.

C'est ainsi que, par exemple, la tonte des moutons est plutôt faite par l'homme, et la traite des vaches par la femme.

La proportion de femmes assurant les travaux de plein air varie elle-même selon les Régions; qu'il s'agisse de régions montagneuses où les espaces restreints réduisent l'éloignement de la femme du foyer - c'est dans ces régions que la femme assure un maximum de travail - ou région de grands espaces tels que les hauts plateaux où la femme occupe une place moins importante dans les travaux traditionnels ruraux de plein air.

Cette place est d'autant moins importante que les terres, affectées aux domaines autogérés, puis domaines de l'Etat, puis redistribuées aux Exploitants, sont majoritairement dirigées par des Hommes. Ces formes de gestions ont progressivement réduit l'intervention de l'emploi féminin qui, en définitive, ne constitue plus qu'une main-d'œuvre d'appoint pour des travaux secondaires (emballage, triage...).

Les exploitations agricoles sont rarement dirigées par des Femmes, il ne peut être cité à cet égard que l'existence de rares femmes techniciennes dans les exploitations étatiques qui ont été

rendues bénéficiaires de terres privatisées et quelques Pionniers dans le Sud du Pays.

- Le commerce traditionnel en zones rurales :

Le commerce de gros des produits des exploitations rurales relève des prérogatives du secteur étatique organisé en coopératives. Reste au Privé, Homme ou Femme, le petit commerce de détail.

La "Femme", dans cette branche d'activité, a continué d'exercer selon la tradition en faisant commerce de produit de son travail soit directement (artisanat produit à la commande), échangé sous forme de troc ou encore, dans certaines régions, en assurant leur livraison aux Grossistes, Maquignons, Mandataires...

2. Emplois ruraux non traditionnels

Bien que défavorisées par les plans de développement économiques, les zones rurales ont connu une évolution positive dans la création d'emplois résultant d'un meilleur encadrement administratif et social.

La génération post indépendance de Femmes se retrouve dans des postes d'employées et / ou de cadre moyen dans :

- l'administration locale: APC, inspection de l'enseignement, Centres de Santé et Hôpitaux ruraux,
- dans des postes techniques; d'enseignement, de formation professionnelle, de médecine et paramédicaux,
- les Organismes à capitaux publics (coopératives de production et de commercialisation, domaines de l'État),
- dans les Entreprises locales, publiques et privées.

Il convient de signaler l'existence de Femmes créatrices d'Entreprises dans le domaine de la pêche, de l'exploitation des fonds coralliens, l'élevage...

- Évolution de perspectives du rôle de la femme dans l'économie rurale :

Les changements opérés au travers des réformes économiques, initiées dans la décennie des années 80, ont porté, en premier lieu, sur l'économie rurale. Il en est ainsi:

- de l'affectation des biens autogérés à leurs Exploitants. Dans cette redistribution, seules quelques rares "Femmes", techniciens agricoles, ont été rendues attributaires, ou encore les Epouses de Notables à la recherche d'alibis officiels.
- de la restitution des terres nationalisées à leurs propriétaires légitimes dont l'opération est quasiment achevée.

L'impact de cette décision sur la Femme ne peut encore être mesuré. Toutefois, il est prévisible, compte tenu des lois sur l'héritage qui défavorisent la Femme, que cette évolution n'aura pas un grand impact économique sur l'emploi et la "Femme" en zone rurale.

Un facteur de régression se manifeste par la sphère rurale, facteur qui a déjà un impact négatif sur l'activité de la "Femme" dite de plein ciel.

En effet, la propagation d'idéologie fondée sur le retour à une forme de "tradition" impose de gré ou de force une restriction à l'emploi féminin non traditionnel.

Une approche non fataliste de cette tendance veut que la nouvelle génération de femmes actives de la sphère rurale, dont l'éducation est confortée par l'accès aux médias internationaux, saura imposer la nécessité de sa présence dans une économie rurale, à moderniser, à hauteur des objectifs qui lui sont assignés par les programmes d'ajustement structurels: assurer l'autosuffisance alimentaire du Pays.

Il est notable à cet effet que la pression des engagements internationaux ne pourra que favoriser le retour à un équilibre de

l'utilisation rationnelle des ressources que forme une Population féminine en général plus aguerrie à surmonter les aléas d'un climat tempéré mais variable.

LA FEMME DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE URBAINE

A contrario du mouvement de désaffection constaté dans les zones rurales, s'est produit un rush des Populations vers les agglomérations urbaines. Le mouvement s'est accentué, dès l'indépendance nationale, en raison de la dévalorisation du travail de la terre et de l'élan donné au développement industriel, encouragé par une rémunération accordée sans rapport avec le travail accompli.

La création de Grands Complexes Industriels dans l'esprit de l'industrie industrialisante, réalisée avec la rente pétrolière, suscite en soi une attraction irrésistible pour une Population par ailleurs non attachée à un bien terrestre dont il n'a pas la propriété.

La sphère économique urbanisée est elle-même stratifiée. Les strates se différencient par période d'implantation :

- citoyens d'origine,
- citoyens de la guerre de libération,
- citoyens de l'indépendance,
- citoyens des nationalisations,
- citoyens à la recherche d'emploi.

A cette stratification correspond une localisation concentrique, les premiers venus étant implantés au cœur de la Cité dans les quartiers privilégiés, les derniers arrivants casés aux limites dans des banlieues ou, plus loin encore, dans la périphérie des bidonvilles.

La nature de l'emploi de la femme va correspondre, de manière globale à cette stratification sociale, les femmes des couches les moins favorisées, excentrées occupant les emplois de bas de gamme, celles issues des couches favorisées occupant des

emplois mieux côtés. Le rôle de la femme en zone urbaine est en correspondance directe avec cette logique de temps et d'espace.

Les écarts résultant d'une tendance mondiale qui privilégie le travail de l'homme se sont accentués, depuis la résurgence de valeurs rétrogrades et par les lois sur la famille qui confortent cet esprit discriminatoire.

Toutefois, il convient de noter cependant que, depuis l'indépendance, la femme Algérienne, en Zone Urbaine, a tiré grand profit de l'accès à la formation, depuis l'école primaire jusqu'aux Universités, et que les taux de succès, notamment dans les filières scientifiques, ont permis à la femme d'être présente dans tous les secteurs économiques :

- Production,
- Commercialisation,
- Administration.

Dans le secteur de la production, schématiquement décomposé en :

- Grandes Entreprises,
- PME - PMI,
- Artisanat,

la Femme est présente à différents niveaux :

- Dans les Complexes Industriels à capitaux publics, l'emploi de la femme est dépendant de la nature de la production.

Ainsi dans la Sidérurgie, elle est absente de la production mais présente dans la gestion à des postes d'employées, cadre moyen.

Dans cette branche d'activité, la formation professionnelle, qui a touché de nombreux hommes, a rarement atteint le personnel féminin qui n'a jamais dépassé le poste de chef de département sans prérogatives de décision.

- Par contre, dans les Industries électroniques, la femme occupe des emplois à tous les niveaux sauf ceux de la direction générale.

Dans l'Industrie Nationale à capitaux publics, d'une manière générale, les emplois féminins se retrouvent :

- au niveau de la production :

- main d'œuvre habile, mal payée et instable.
- dans l'encadrement technique : Techniciennes, Ingénieurs.

- dans la gestion :

- Secrétaires, Comptables, Chargées d'étude, Documentalistes...

Dans l'Entreprise de production privée, la femme occupe des postes similaires.

Les Femmes Chefs d'Entreprises :

Il convient de noter que dans l'Entreprise privée, la Femme est souvent associée ou même principal actionnaire. Ces situations résultent parfois du code de la famille dans ses dispositions patrimoniales ou, souvent, d'une volonté des Hommes de contourner les dispositions réglementant les Emplois Supérieurs Publics.

Ces Femmes, Chefs d'Entreprises, activent principalement dans la branche :

- des industries textiles : tissage et, surtout, confection industrielle,
- des industries alimentaires,
- de l'électronique et de l'informatique,
- des industries plastiques,
- dans les industries chimiques...

La production de Services Publics ou Privés concentre la majorité des Femmes travailleuses.

Dans les Services Publics, et classiquement, les Femmes sont majoritairement dans :

- l'éducation et la formation,
- la santé et les services sociaux,
- l'administration centrale et services décentralisés,
- dans les services financiers : banques, assurances.

Il convient de signaler, toutefois, la quasi-absence de la femme dans les services fiscaux.

La production artisanale demeure le secteur privilégié pour l'emploi féminin, en particulier, dans la confection, les plastiques...

- Le commerce :

Les récentes dispositions supprimant les monopoles, en particulier celui du commerce extérieur, et facilitant l'obtention du registre du commerce, ont impulsé la présence de la femme dans les activités commerciales : commerce de détail et commerce de gros.

Le transfert d'activités du secteur productif au secteur commercial formel et informel, la progression des emplois se retrouve chez la femme dans les mêmes proportions que chez l'homme.

Il peut même être signalé, à titre anecdotique, que des femmes de plus de 80 ans sont détentrices de registres du commerce!...

- Les professions libérales :

Ces professions ayant elles-mêmes connu un grand essor, la femme citadine se retrouve dans les emplois de Médecin, Avocat, Comptable.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES - RECOMMANDATIONS

Cette approche qui se veut davantage descriptive qu'analytique mérite quelques remarques qui peuvent servir de support à des recommandations.

La femme algérienne a prouvé sa capacité à œuvrer dans tous les domaines de l'activité économique, seules les contraintes d'un environnement freinent l'expression de ses moyens, en conséquence il conviendrait d'agir sur cet environnement par des actions portant sur :

Le système de la formation-éducation :

- En zone rurale :

- Accroître le taux de scolarisation dans les écoles primaires et faciliter l'accès à l'enseignement secondaire.

- Renforcer la formation professionnelle. A cet égard, si la formation sur le tas transmise de mère en fille permet à la femme de s'adonner à des travaux artisanaux, il convient de développer la formation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage. Une réflexion approfondie doit être menée pour la mise au point de programmes adaptés.

La solidarité internationale peut s'exprimer dans ce domaine aussi bien par l'expertise que par le financement de cette action.

- En zone urbaine :

- La liberté d'accès à la connaissance, entravée par les forces rétrogrades et obscurantistes qui s'expriment tant dans les programmes d'enseignement que dans les établissements d'enseignement, doit être confirmée dans les textes et dans les faits, par une révision fondamentale de l'ensemble des programmes et par un renforcement de la sécurité des établissements.

- La formation dans l'entreprise doit être ouverte à la femme travailleuse au même titre qu'à l'homme et à tous les niveaux, si

besoin est par la dénonciation des actes discriminatoires et par l'assistance judiciaire aux femmes victime de ces actes.

La jurisprudence internationale doit être diffusée et mise à disposition des Juristes Algériens.

- La formation des femmes aux techniques managériales doit être développée et financièrement aidée.

Le système législatif et réglementaire :

Si l'égalité des sexes est affirmée par la Constitution Algérienne, cette égalité est remise en cause par ce même texte par l'article consacrant l'Islam religion d'Etat et la Charia comme droit régissant les rapports familiaux.

Ainsi l'égalité des sexes devant le droit au travail est remise en cause dans les faits, pour preuve, il suffit de consulter les statistiques officielles.

Les dispositions sur l'héritage consacrent cette inégalité en réduisant la femme à une moitié d'homme et, parfois, à moins dans les cas où le seul héritier direct est une femme.

Cette inégalité se retrouve dans les textes réglementaires régissant le travail.

Les moyens d'une étude approfondie doivent être mobilisés pour que le droit au travail de la femme entre dans les faits.

Endurcie par la lutte permanente qu'elle doit mener aussi bien dans la cellule familiale que dans le monde du travail, une majorité de femmes est appelée à faire face aux défis du développement :

Le développement économique :

Le facteur principal du développement économique est la mobilisation des ressources humaines par l'utilisation optimale de ces ressources inépuisables.

Les capacités de la femme, sa volonté de s'affirmer dans le monde du travail, son aptitude à s'adapter à un environnement en évolution, la mettent à même d'être au premier rang des forces de progrès, il convient de mettre en évidence cette nécessité.

Le développement économique repose sur la création d'un tissu de PME, PMI, créatrices d'emplois et capitalisant un savoir-faire valorisant.

Il convient d'encourager la femme créatrice d'entreprise, notamment par la mobilisation de financements nationaux et internationaux, l'aidant à créer et démarrer l'entreprise et de lever les contraintes bureaucratiques et réglementaires qui freinent encore l'investissement privé.

Éprise de justice, car faisant partie des "minorités" marginalisées par la volonté d'un système dominé par l'homme, la femme algérienne est prête à conquérir son indépendance économique qui, pour elle, n'est pas un luxe mais une nécessité nationale.

EN RÉSUMÉ :

Les actions à entreprendre pour soutenir la femme relèvent :

- du Législateur (code de la famille, lois sociales).
- de la solidarité internationale pour l'accès au financement des activités féminines.
- du renforcement du système associatif féminin à l'effet d'organiser et de soutenir ses activités.

Les perspectives de développement des activités de la femme dans le système économique rural ou urbain s'inscrivent dans une politique globale de développement des ressources humaines : dépasser le stade de l'assistanat par l'utilisation de la rente pétrolière et rendre sa valeur au travail, sont les facteurs essentiels de sortie de la crise économique que connaît l'Algérie.